



Ouverture

Du 3 Avril 2023 au 20 Décembre 2023

Modalités

Positionnement :

Contacteur Accueil

Inscription obligatoire

Durée

252h en Centre de formation et 400h en entreprise.

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leurs temps de travail.

Tarif

KWJP0

Contact

Pour obtenir plus d'information, un devis personnalisé ou un dossier d'inscription :

GANE Claudia au
0590 82 20 67 ou par mail
association@cemea-guadeloupe.org

Le Certificat de Qualification Professionnelle, est une attestation délivrée par les branches professionnelles pour certifier une qualification.

Objectifs

L'animateur périscolaire assume trois grands actes professionnels :

- il accueille les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires,
- il conçoit des projets d'animation en direction des publics enfants,
- il conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics.

Pour les salariés :

Ils gagnent en qualification pour faire face aux évolutions techniques et organisationnelles de leur métier et/ou de leur entreprise.

Ils peuvent accéder à un autre niveau de poste au sein de l'entreprise.

Leurs compétences sont reconnues au sein de l'entreprise et par toute la profession : le CQP a en effet une valeur nationale auprès de l'ensemble des acteurs de la Branche.

Pour l'entreprise :

Elle dispose d'outils pour évaluer les compétences de ses salariés.

Elle peut construire des parcours de formation adaptés.

Elle fédère et motive les équipes autour d'un projet et d'une dynamique d'entreprise

Les + de cette formation

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : Des va et vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.

78% d'UC validées
sur la promotion 2020



Siège
Rue de la Ville d'Orly
Bergevin BP 6 97110
Pointe-à-Pitre, Guadeloupe



0590 82 20 67



association@cemea-guadeloupe.org
www.cemea-antillesguyane.org

YAKAMEDIA
LA MÉDIATHEQUE EDUC'ACTIVE DES CEMEA



Type d'emploi principalement visé

L'emploi visé est lié aux besoins d'accueil et de garde avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne.

L'animateur périscolaire intervient en direction de l'enfance.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) périscolaires.

Description de l'emploi visé

L'animateur périscolaire intervient en direction d'un public unique, l'enfance, soit le public des 3/12 ans, dans des espaces/temps proches de l'école, le matin, le soir, la pause méridienne. Il met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants. Il travaille, en relation avec 2 acteurs éducatifs privilégiés, les parents et les enseignants.

L'animateur peut être amené à intervenir en sus des temps périscolaires auprès d'autres publics, il connaît donc aussi les publics pré-adolescents, adolescents.

L'animateur périscolaire exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un directeur ou d'une personne désignée par l'employeur. Il intervient le plus souvent individuellement au sein d'une petite équipe.

Autonomie et responsabilités

L'animateur périscolaire exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique du responsable de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet et de l'organisation définis par ce dernier.

Fiche descriptive

▪ L'animateur accueille les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires.

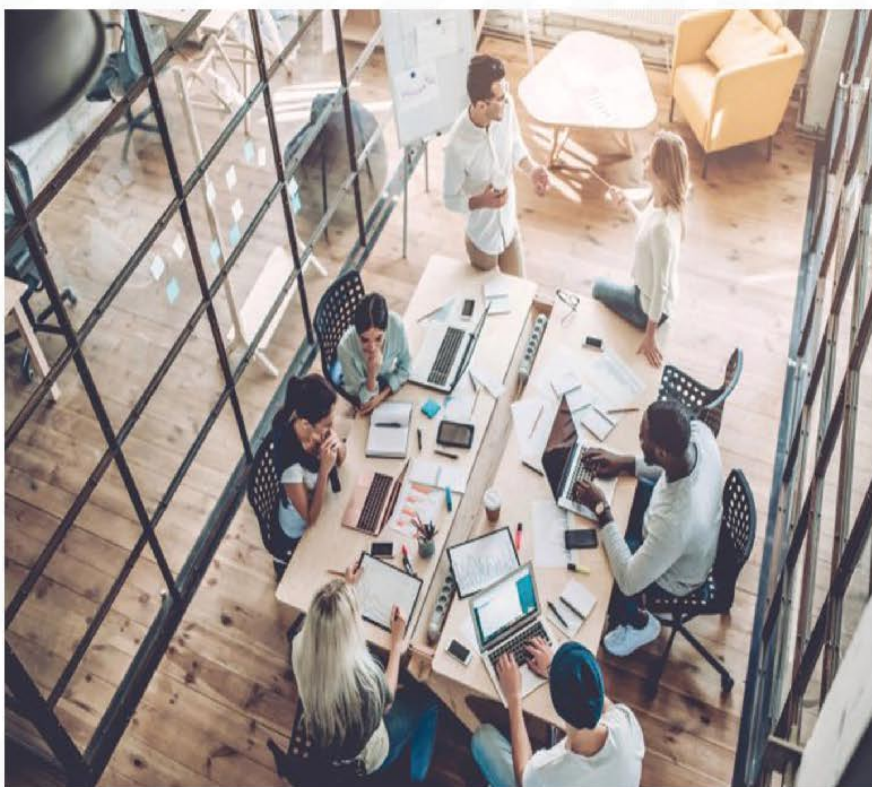
Il prend en compte la spécificité des temps périscolaires (avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne). Il connaît les ressources du territoire. Il veille à l'ancrage des projets portés par son action dans le territoire local, à la mise en cohérence de son action avec celle d'autres acteurs éducatifs. Il prend en charge la vie quotidienne.

▪ L'animateur conçoit des projets d'animation en direction des publics enfants.

Il décline le projet éducatif et pédagogique de la structure en programme d'activités socio-éducatives. Il identifie et intègre les caractéristiques et spécificités du public visé pour concevoir son projet d'animation.

▪ L'animateur conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants.

Il anime des temps d'animation à finalité récréative et éducative, en s'appuyant sur des activités scientifiques et techniques, culturelles ou d'expression, sur des activités physiques, ou des activités relatives à l'environnement, il construit une démarche pédagogique. Il anime la vie quotidienne.



DESCRIPTION DE LA FORMATION

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour l'entrée en formation.

Suite de parcours

Après l'obtention du CQP vous pourrez vous présenter au BPJEPS.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 BLOCS :

- BLOC 1 : Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires.
- BLOC 2 : Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants.
- BLOC 3 : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants.
- BLOC 4 : Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire.

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le CQP animateur périscolaire est délivré par la CPNEF Eclat (ex Animation), après validation de chacune des 4 blocs de la formation. Le jury CPNEF, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 blocs. En cas de validation des 4 blocs, le CQP est délivré par la CPNEF Eclat. En cas d'échec d'un ou plusieurs blocs, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit néanmoins les attestations des blocs validés.



Financement

Compte Personnel de Formation (CPF), contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur. Possibilité de financement Région Guadeloupe et Pôle Emploi pour les demandeur.euses d'emploi.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-guadeloupe.org



Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Formation répondant au dépôt RNCP en date du 7 juillet 2017 par la CPNEF Animation



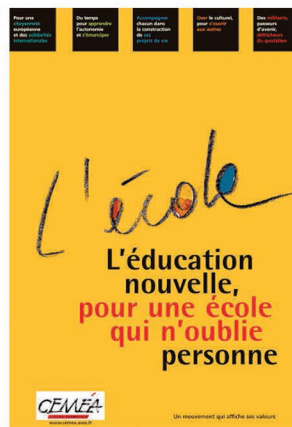
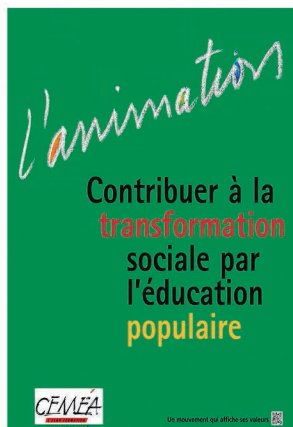
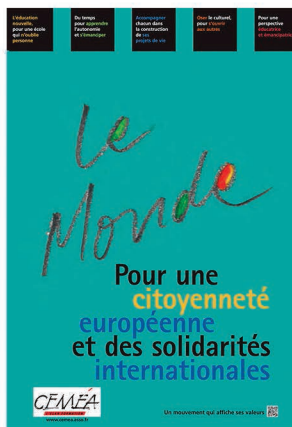
Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



CEMEA Guadeloupe

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'informations contacter association@cemea-guadeloupe.org



Les CEMÉA sont une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1966.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 95970138997 auprès du Préfet de la Guadeloupe.